



SAINT-ESTÈVE-JANSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

93_DE-010-21100004-20251008-DE_10_2025_

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
03/10/2025	04/10/2025	En exercice	8
		Présents	4
		Votants	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 octobre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Olivier LEMOINE, Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient excusés : Sandrine DURAN, Véronique LE GUILLOUX et Xavier LUCIANI.

Avaient donné pouvoir : Sandrine DURAN à Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX, et Xavier LUCIANI à Olivier LEMOINE.

Étaient absents non-excuses : Jean-Marc LEGROS.

S'agissant de la seconde convocation en raison d'absence de quorum lors de la réunion du 2 octobre 2025, les conditions de quorum ne sont pas nécessaires à cette séance.

Parmi les membres présents, Olivier LEMOINE est désigné secrétaire de séance.

10 2025 04 Vente de divers bien communaux

Afin de libérer de l'espace de stationnement et stockage, mais aussi prévenir l'altération dû à un entreposage prolongé, il est proposé de vendre les biens ci-dessous, inutilisables ou sous-utilisés, via un site de ventes aux enchères destiné aux collectivités :

Bien	Date d'acquisition	Montant d'acquisition
Toyota Yaris	2018	16 534.76€
Glutton	2019	16 532.14€
Podium/Estrade	2006	4 496.96€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la vente des biens telle que défini ci-dessous :

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300934-20251008-DE_10_2025_

Bien	Date d'acquisition	Montant d'acquisition	
Toyota Yaris	2018	16 534.76€	Le véhicule est conservé
Glutton	2019	16 532.14€	2 000.00€
Podium/Estrade	2006	4 496.96€	1 000.00€

Madame le Maire,



Fabienne QUIÉVREUX.

Le Secrétaire de séance,

Olivier LEMOINE.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 22/10/2025
- et de sa publication le 03/11/2025

Madame le Maire,



Fabienne QUIÉVREUX.